Val Touraine-Anjou SMIPE

Journal Info Déchets

Toute l'actualité de votre service de collecte et de traitement

N°19 - Décembre 2022

>>> Suivez-nous ! - smipe-vta.net

Du nouveau pour vos emballages

Lancement d'un tri plus simple

Page 3

Un point sur les piles

Page 5

Facilitri, pour trier vos déchets dangereux

Page 7

Édito

Le Président
du SMIPE
Xavier DUPONT

Madame, Monsieur,

En 2021, nous avons eu l'obligation de ne retenir qu'un seul mode de financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, ce qui a induit la généralisation du mode de perception majoritaire sur le Territoire, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), avec par conséquent un profond changement pour les usagers des communes qui étaient précédemment à la Redevance (Castelvalérie, ex-SMIOM).

En 2022, la préparation de la mise en oeuvre obligatoire des extensions des consignes de tri pour le 1er janvier 2023 nous oblige à des changements importants de l'organisation du service et donc à des coûts supplémentaires.

A ces mutations majeures s'ajoute le contexte général qui touche l'ensemble des territoires voisins : la baisse des recettes versées par CITEO, l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et des coûts de traitement de nos déchets, la hausse continue du volume de déchets à prendre en charge ainsi que l'augmentation du carburant et des prix.

Dans ce contexte mouvant, avec une lisibilité limitée, les anticipations de ces évolutions financières n'ont pas été suffisantes. Quand le coût d'exploitation du SMIPE (qui avait intégré la politique tarifaire particulièrement basse de l'ex-SMIOM) était en 2021 de 79 € par habitant, il était de 107 € pour la moyenne départementale.

Nous constatons que ce prix bas n'a pas permis de réaliser les investissements productifs, la constitution de réserve de trésorerie... au contraire, du fait d'un niveau de recette structurellement bas par rapport au coût d'exploitation, nous avons eu l'obligation de rééquilibrer la situation au budget 2022. Nous avons dû remettre à niveau le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'une année d'exploitation normale, mais également couvrir le besoin de financement induit par la mise en oeuvre, règlementairement obligatoire, des extensions de consigne de tri en 2023 (généralisation des camions bicompartimentés, conteneurisation de la partie sud à venir, réorganisation des tournées...).

Si nos territoires voisins opèrent plusieurs hausses successives de l'ordre de 20 à 25% chaque année, dans notre situation, ne disposant pas de "réserve financière", nous avons dû augmenter la TEOM d'environ 5 points, soit 46 %. Ce taux nous a permis d'équilibrer le budget 2022 et, sans changement contextuel notable, nous ne prévoyons pas de nouvelles augmentations.

Si cette hausse s'explique, c'est avec une forte amertume mais en responsabilité que les élus ont acté ces nouveaux taux. Car nous avons l'obligation de financer ce service essentiel.

Nous avons pleinement conscience que cette hausse, cumulée pour certain au passage de la REOM à TEOM déjà défavorable en 2021, a créé des écarts considérables.

Notre seule possibilité ouverte par la loi pour l'amoindrir est de plafonner les bases fiscales des valeurs locatives, ce que nous avons fait dès 2021. Le coût des ordures ménagères a donc pu se maintenir ou baisser pour de nombreux foyers mais il a en effet fortement cru pour d'autres en 2 années seulement.

Aujourd'hui, notre projet s'engage sur une ligne de maîtrise des coûts sur le long terme, pour ne pas engendrer de nouvelles hausses brutales, afin de rester sur un prix par habitant compétitif.

Il reste primordial de poursuivre nos efforts pour limiter fortement les déchets, mieux trier, car c'est notre seule arme pour contenir les augmentations.

C'est aussi le sens profond de notre action, notre responsabilité, la préservation de l'environnement.

COMPOSTEURS

Le SMIPE propose à la vente deux modèles de composteurs bois, avec un bio-seau :

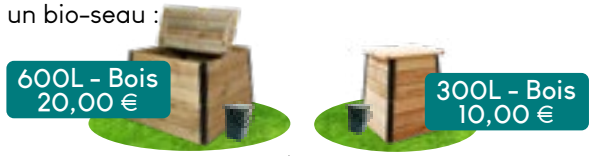

RETRAIT UNIQUEMENT AU SIÈGE ADMINISTRATIF
(1, Impasse Clé des Champs)
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Règlement uniquement par chèque ou espèces

Le Journal Info Déchets est édité par le SMIPE Val Touraine Anjou, ZI La Petite Prairie - BP 35 - 1, Impasse Clé des champs - BP 35 - 37140 BOURGUEIL. Tél. 02 47 97 89 75 - Directeur de la publication : Xavier DUPONT ; Rédaction : Service communication ; Impression : Raynaud Imprimeurs ; Photos : Service communication, photothèque Citeo, Corepile, Canva, Ecodds, libres de droit ; Magazine imprimé à 13 424 exemplaires sur papier 100% PEFC.

POUR ALLER PLUS LOIN

Facebook

Venez nous rejoindre sur notre page « SmipeVTA » et suivre nos actualités.

Site Internet : www.smipe-vta.net

Le site présente le fonctionnement du Syndicat, son organisation, ses actualités et les évènements. Vous y trouverez également toutes les consignes de tri.

Journal Salamandre - Sivert

Vous recevez 2 fois par an, le Salamandre, journal d'informations sur le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique, où sont incinérées vos Ordures Ménagères Résiduelles.

LANCEMENT D'UN TRI PLUS SIMPLE POUR VOS EMBALLAGES

Souvent la même question revient : "Pourquoi ne pouvons-nous pas déposer les pots de yaourt avec les autres emballages dans la poubelle jaune, comme c'est le cas sur d'autres communes ?"

Et bien c'est désormais possible à partir du 2 janvier 2023, sur tout le territoire du SMIPE.
Et c'est également une obligation règlementaire pour l'ensemble des français, à cette même date. Le SMIPE s'engage aux côtés de CITEO pour permettre d'améliorer les performances de recyclage des emballages et de simplifier le geste de tri de ses habitants.

"Simplification des consignes de tri des emballages"

> **Désormais les consignes se simplifient et tous les emballages se trient dans le sac jaune.**
Un seule question doit se poser lorsqu'on se trouve devant un objet : Est-ce un emballage ?
Si oui, qu'il soit en plastique, en carton, en métal, il doit être déposé le sac jaune.
Inutile de les emboîter et de les laver, il suffit de bien les vider.

Seuls le verre et le papier sont toujours à déposer dans les colonnes dédiées installées dans votre commune.

Attention, cette consigne concerne uniquement les emballages ménagers de l'intérieur du logement.
Les emballages du garage ou du jardin, considérés comme dangereux, sont toujours à déposer en déchèterie.

EN CAS DE DOUTE
www.smipe-vta.net
ou sur le site de CITEO
www.triercestdonner.fr/guide-du-tri
ou l'application **guide du tri**

> **Le projet se développe depuis 10 ans** sur l'ensemble du territoire Français. Afin de répondre au tri et au recyclage des nouveaux emballages, il a fallu adapter tous les centres de tri pour pouvoir les réceptionner et trouver des débouchés de recyclage pour ces nouveaux matériaux.
Les emballages du SMIPE sont désormais envoyés au centre de tri de St Barthélémy d'Anjou dans le département du Maine et Loire (Cf . Journal n°18) avec un tri majoritairement optique.

> **Les sacs jaunes sont distribués gratuitement, à l'ensemble des habitants du SMIPE,** par l'intermédaire de la mairie.
Sachez que les colonnes jaunes en place, sur certaines communes du sud du territoire, vont toutes être supprimées en janvier.
La collecte des sacs jaunes sera réalisée en porte à porte, sur l'ensemble du territoire, une fois par semaine. Le ramassage sera réalisé en même temps que les Ordures Ménagères, grâce à un véhicule bi-compartimenté.

Pensez à sortir vos contenants pleins, la veille au soir.
Un mémo du tri est disponible au dos de ce journal.

LE SAVIEZ-VOUS ?

POURQUOI NE PAS EMBOÎTER LES EMBALLAGES ?

Souvent, lorsque nous ouvrons un paquet de gâteaux, il y a une boîte en carton puis un sachet en plastique. Une fois les biscuits terminés, la plupart du temps instinctivement, nous intègrons le sachet plastique vide dans la boite en carton,... erreur !

Arrivé sur la table de tri, les machines identifient l'emballage, si elles s'aperçoivent d'un défaut, elles envoient à l'aide d'un jet d'air, le carton emboîté en refus c'est à dire que de par sa nature il sera considéré inadapté au recyclage
=> **Conclusion : Inutile d'emboîter les emballages**

CE QUI VA CHANGER POUR VOS DÉCHETS AU 2 JANVIER 2023

ATTENTION À PARTIR DU 2 JANVIER 2023

LES JOURS DE COLLECTE DES POUBELLES VONT CHANGER DANS CERTAINES COMMUNES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Benais	Avrillé-Les-Ponceaux	Ambillou	Braye-sur-Maulne	Brèches
Bourgueil (Emb et OMr)	Hommes	Cléré-Les-Pins	Bourgueil (OMr uniquement)	Channay-sur-Lathan
Couesmes	Rillé	Gizeux	Chouzé-sur-Loire	Continvoir
Villiers-Au-Bouin	Château-La-Vallière	La-Chapelle-sur-Loire	Lublé	Courcelles-de-Touraine
	Savigné-Sur-Lathan		Marcilly-sur-Maulne	Coteaux-sur-Loire Ingrandes-de-Touraine, St Michel-sur-Loire et St Patrice
			St Nicolas-de-Bourgueil	Restigné
			St Laurent-de-Lin	Souvigné

Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et emballages (Emb) sont à présenter ensemble la veille au soir. Ils seront collectés en même temps grâce à un véhicule bi-compartimenté.
Si vous possèdez un bac, déposez vos sacs jaunes à côté de celui-ci ou sur le couvercle.

EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

CALENDRIER DE REPORT DE COLLECTES DES DÉCHETS

Jours fériés 2023	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lundi 10 avril (Lundi de Pâques)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 10 avril	Collecte du mardi 11 avril	Collecte du mercredi 12 avril	Collecte du jeudi 13 avril	Collecte du vendredi 14 avril
Lundi 1er mai (Fête du Travail)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 1er mai	Collecte du mardi 2 mai	Collecte du mercredi 3 mai	Collecte du jeudi 4 mai	Collecte du vendredi 5 mai
Lundi 8 mai (Victoire 1945)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 8 mai	Collecte du mardi 9 mai	Collecte du mercredi 10 mai	Collecte du jeudi 11 mai	Collecte du vendredi 12 mai
Jeudi 18 mai (Jeudi de l'Ascension)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 18 mai	Collecte du vendredi 19 mai
Lundi 29 mai (Lundi de Pentecôte)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 29 mai	Collecte du mardi 30 mai	Collecte du mercredi 31 mai	Collecte du jeudi 1er juin	Collecte du vendredi 2 juin
Vendredi 14 juillet (Fête Nationale)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du vendredi 14 juillet
Mardi 15 août (Assomption)	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mardi 15 août	Collecte du mercredi 16 août	Collecte du jeudi 17 août	Collecte du vendredi 18 août
Mercredi 1er novembre (Toussaint)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mercredi 1er novembre	Collecte du jeudi 2 novembre	Collecte du vendredi 3 novembre
Lundi 25 décembre (Noël)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 25 décembre	Collecte du mardi 26 décembre	Collecte du mercredi 27 décembre	Collecte du jeudi 28 décembre	Collecte du vendredi 29 décembre

RAPPEL IMPORTANT : les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.
Toutes les collectes sont décalées d'une journée, et ceci seulement à partir du jour férié.

DISTRIBUTION DES SACS

Comment ça se passe ?

Vous avez reçu fin novembre un courrier de lancement pour vous informer sur la simplifiçation du geste de tri mais également les modalités de récupération de vos sacs jaunes.

> PREMIÈRE DOTATION DE SACS JAUNES

Vous avez récupéré auprès de votre mairie, un rouleau de sacs jaunes, avec les nouvelles consignes de tri – voir page 3 et 8 de ce journal. Vous pouvez également vous référer aux consignes de tri du site internet de CITEO :

triercestdonner.fr

Une foire aux questions est également disponible sur le site internet du SMIPE : www.smipe-vta.net/FAQ
Ce premier rouleau, vous permettra de commencer l'année 2023, avec l'application de ces nouvelles règles de tri.

> DOTATION ANNUELLE

Dans un second temps, en mars 2023, une nouvelle campagne de distribution de sacs jaunes aura lieu, mais cette fois pour votre dotation annuelle.
Les rouleaux seront délivrés en fonction du nombre d'habitant dans le foyer. Pour vous remettre les rouleaux, un justificatif de domicile pourra vous être demandé par la mairie.

Afin de connaître les jours et lieux de retrait de vos rouleaux, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie.

ASTUCE :

Les sacs jaunes sont gratuits mais nous vous invitons à les présenter à la collecte, uniquement, lorsqu'ils sont pleins. N'hésitez pas à aplatir vos cartonnettes et vos bouteilles plastiques, vous gagnerez en volume. En cas de doute, les consignes sont également inscrites sur le sac.

500 MILLIONS DE PILES SONT VENDUES PENDANT LES FÊTES

Et leur recyclage, on en parle ?

Une pile sur deux est vendue pendant la période des fêtes de fin d'année ! Avec son lot de jouets, appareils High Tech, outils de bricolage et autres cadeaux fonctionnant à piles, cette période représente un véritable pic pour la filière.

> QUAND NOËL FONCTIONNE À PILE !

Pour Noël, les français offrent de plus en plus de jouets ou d'appareils transportables fonctionnant à l'aide de piles ou de batteries. Que deviennent-elles une fois usagées ou quand les propriétaires se lassent de ces appareils ?
Eh bien, pour 35 % d'entre elles, elles seront stockées dans les foyers...c'est à dire oubliées dans les jouets et appareils non utilisés ou mises de côtés dans l'attente d'être déposées dans une urne de collecte.

> POURQUOI RECYCLER SES PILES ?

Pour éviter tout risque de pollution et **recycler jusqu'à 80 % les métaux** contenus (zinc, nickel, fer, plomb, cuivre, cobalt) qui seront réutilisés dans des piles neuves ou dans l'industrie (fabrication de toitures, gouttières, couverts, carrosserie...).

> OÙ DÉPOSER SES PILES ?

Le recyclage, ça n'est pas seulement à Noël mais toute l'année !
Commandez gratuitement votre cube à piles sur le site internet de Corepile et une fois plein, videz-le en déchèterie ou dans l'un des 30 000 points de collecte Corepile. Pour trouvez le plus proche de chez vous rendez-vous sur www.jerecyclemespiles.com

Aujourd'hui, chaque Français recycle en moyenne 9 piles par an.

PLUS QUE JAMAIS PENDANT LES FÊTES :
RECYCLER SES PILES C'EST FACILE ET C'EST UTILE !

Corepile

jerecyclemespiles.com

L'ACCÈS AUX 5 DÉCHÈTERIES DU SMIPE

LA VIGNETTE D'ACCES

Pour accéder aux 5 déchèteries du territoire (Benais, Bourgueil, Savigné-sur-Lathan, St Patrice et St Laurent-de-Lin), il vous faut une vignette d'accès.

Pour cela, il suffit de fournir une photocopie d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois** ainsi que la **copie de la carte grise** du ou des véhicule(s) utilisé(s).
Trois solutions de transmission s'offrent à vous, soit **les envoyer par e-mail** à contact@smipe-vta.net ou **par voie postale**. A réception de ces documents, une vignette vous sera envoyée à votre adresse. Soit **vous présenter au sein de nos bureaux** sur le site de la déchèterie de Bourgueil au 1, Impasse Clé des Champs – Zone Industrielle La Petite Prairie et la vignette sera délivrée sur place.

La vignette doit être collée sur votre pare-brise.

LES HORAIRES DE DÉCHÈTERIES

Depui le 15 avril dernier, les horaires de déchèries ont été modifiés, il n'y a plus de segmentation entre l'hiver et l'été. Pour rappel, toutes nos déchèteries sont fermées les jours fériés et les horaires sont téléchargeables sur **www.smipe-vta.net/horaires-decheteries.**

	Benais	Bourgueil	Coteaux sur Loire *(St Patrice)*	St Laurent de Lin	Savigné sur Lathan
Lundi	6h30 - 12h	14h - 17h	9h -12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h
Mardi	6h30 - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h	Fermé
Mercredi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
Jeudi	6h30 - 12h	14h -17h	Fermé	9h - 12h	14h - 17h
Vendredi	6h30 - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
FERRAILLE	Tous les jours	2ème samedi de chaque mois	2ème samedi de chaque mois	1er samedi de chaque mois	1er samedi de chaque mois

Attention, certains sites sur internet indiquent des horaires non mis à jour et non gérés par le SMIPE.
Les seuls horaires en vigueur sont ceux de notre site internet (www.smipe-vta.net),
du journal et sur les panneaux des portails de déchèteries.

VOS BOUCHONS EN LIÈGE SE TRANSFORMENT - APPLICATION FACILITRI

LA FILIÈRE DU LIÈGE

Bon nombre de bouchons en liège sont présents sur les bouteilles en verre. Une fois vide, la bouteille part au recyclage mais son bouchon, qu'en fait-on ?

Une filière de recyclage existe au sein des déchèteries du SMIPE. Les bouchons sont collectés dans un bac spécifiquement identifié.
Au bout de 10 sacs de bouchons collectés, nous contactons l'association "Promesse d'avenir, graine de sourire", basée à Juigné-sur-Loire dans le Maine-et-Loire, qui vient les récupérer à Bourgueil.

Les bouchons sont retriés par l'association (retrait des bouchons plastiques semblables au liège et d'éventuels éléments en fer ou en plastique qui les accompagnent), puis stockés au sec dans des filets, en attendant d'atteindre les 11T nécessaires au remplissage d'un camion complet.
Le liège revendu par l'association permet de réaliser des projets humanitaires tel que la fourniture de matériel médical pour des enfants handicapés de Yaoundé. Dernièrement, elle a pu leur fournir 5 fauteuils roulants avec coussins anti escarres, 52 paires de béquilles, 23 déambulateurs et 12 cannes.

Quant au liège, il est recyclé pour réaliser des tableaux de liège, des plaques isolantes ou pour la fabrication de semelles de chaussures.

Plus d'infos sur www.promesses-avenir.fr

AMATEUR DE BRICOLAGE ? VOTRE MISSION SI VOUS L'ACCEPTEZ : ALLER DÉPOSER VOS DÉCHETS CHIMIQUES EN DÉCHETTERIE !

En effet, les produits chimiques usagés peuvent être des déchets dangereux pour votre environnement et votre santé. Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les contenants doivent être apportés en point de collecte ou en déchetterie afin de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisé.

Il est donc important de ne plus jeter les produits chimiques dans la poubelle (ordures ménagères, tri sélectif) ou dans les canalisations (WC, évier) mais de les apporter en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine.

A savoir : les 5 déchèteries du SMIPE acceptent les déchets chimiques.

Application facilitri

Elle vous facilite le tri pour vous permettre d'identifier vos produits chimiques, savoir quand et comment les trier et trouver le point de collecte le plus proche de chez vous.

MÉMO DU TRI

EMBALLAGES

NOUVEAU

TOUS les EMBALLAGES se TRIENT...

TOUTES les barquettes et boîtes en plastique

TOUS les pots en plastique

TOUS les emballages métalliques

TOUTES les bouteilles et flacons en plastique

TOUS les sacs et sachets en plastique

TOUTES les cartonnettes et les briques alimentaires

TOUS les films et suremballages

ET TOUJOURS

INUTILE DE LES EMBOÎTER ET DE LES LAVER, IL SUFFIT DE BIEN LES VIDER

triercestdonner.fr

PAPIERS

Papiers

Journaux

Magazines

Prospectus

VERRE

Bouteilles en verre

Pots et bocaux en verre

Flacons de parfum

Flacons de vernis

Les couvercles plastiques ou métalliques sont à déposer avec les emballages

COMPOST

Epluchures de légumes

Feuilles mortes, fleurs fanées, tonte de pelouse, petits branchages

Filtre et marc de café, sachet de thé mouchoirs en papier essuie-tout, papier journal

ORDURES MÉNAGÈRES

Couches, lingettes

Petits objets en plastique

Textiles de salle de bain

Un doute, une question sur le tri ?
02 47 97 89 75 - www.smipe-vta.net
contact@smipe-vta.net